

## **APPEL URGENT AUX AUTORITÉS PUBLIQUES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DE L'ACCÈS AUX SERVICES DE LA SANTÉ SEXUELLE ET DE LA REPRODUCTION**

L'attention de toutes les communautés est focalisée à juste titre sur la lutte contre l'épidémie Covid-19 qui met à l'épreuve tous les systèmes de santé et en révèle cruellement les failles. Dans notre pays, l'approche utilisée jusqu'ici, mobilise les moyens du ministère de la santé pour le diagnostic des cas positifs et la prise en charge des malades du Covid-19 souvent aux dépens de la continuité des soins essentiels qui doivent être assurés en toutes circonstances. Plusieurs dangers guettent la santé des femmes tels que l'augmentation de la violence conjugale, ainsi que l'augmentation du nombre de décès maternels et de la morbidité, conséquences de la non disponibilité de suivi de la grossesse, et l'identification des grossesses à risque, ainsi que le recours aux avortements à risque pour les femmes qui ne désirent pas mener à terme leur grossesse.

Alors qu'il y a aujourd'hui plus de 210 000 naissances par an, presque un million ou plus de visites prénatales, et environ 50% des femmes utilisent la planification familiale et ont besoin de se réapprovisionner régulièrement, la situation actuelle est particulièrement alarmante. Elle survient dans un contexte marqué par un fléchissement de la performance du programme national de santé reproductive associé à :

- Des taux de d'utilisation de la contraception en régression par rapport à l'année 2011-2012 (MICS 6), et une augmentation des besoins non satisfaits en contraception.
- Des témoignages de refus d'avortement ont été rapportés dans les structures publiques et privées.
- La non disponibilité de contraceptifs sûrs et performants tels que le dispositif intra utérin durant plus de deux ans (2016 à 2019) et les ruptures de stock des pilules oestro-progestatives, de la pilule du lendemain et des produits d'avortement médicamenteux ont été documentés.

Trois semaines après le début de l'épidémie en Tunisie, nous avons noté l'abandon du soutien aux structures de première ligne y compris les consultations de santé maternelle et néonatale et les services de contraception et d'avortement, aggravé par la fermeture de certains centres de l'Office National de la Famille et la Population (ONFP). Le manque de matériel de protection du personnel dans les structures de prestation de gynécologie et d'obstétrique dans le secteur public (le matériel allant en priorité aux structures dédiées aux soins pour le Covid-19), l'absence d'information adéquate sur le virus et sur les procédures de protection, la non généralisation de la diffusion des directives et des conduites à tenir (qui n'ont pas touché tout le personnel de première ligne), ont abouti au refus de services aux femmes qui se présentent aux consultations.

Le couvre-feu et le confinement généralisé, ainsi que la crainte des contaminations créent des difficultés supplémentaires aux femmes pour accéder aux services, en particulier pour les accouchements et les autres urgences de santé reproductive et le risque de voir augmenter les accouchements à domicile avec les complications qui peuvent en résulter, est réel.

L'OMS ainsi que plusieurs pays ont initié des études pour mieux comprendre l'effet du virus sur la grossesse, et la santé du nouveau-né. Toutefois, à ce jour les données probantes manquent. L'absence d'évidence des lignes directrices cliniques émises jusqu'ici, favorise l'interventionnisme tels que le recours à la césarienne (dont le taux, en l'absence de raisons médicales, ne fait qu'augmenter en Tunisie). Ces directives sont à réviser afin de se conformer à celles de l'OMS qui recommande de ne pas recourir à la césarienne même chez les femmes infectées par le Covid-19, sauf en cas d'indication médicale. Il en est de même pour l'avortement du premier trimestre: les recommandations actuelles étant de favoriser l'avortement chirurgical sous anesthésie générale alors qu'en Europe les recommandations récentes encouragent le recours à l'avortement médicamenteux à domicile et si le recours à l'avortement chirurgical est privilégié (surtout pour les avortements au-delà de 16 semaines d'aménorrhée), de le réaliser avec une anesthésie locale, le plus souvent possible. L'avortement médicamenteux devrait être promu comme méthode préférée car pratiqué depuis deux décennies en Tunisie, et d'autant plus qu'il permet aux femmes d'éviter de se déplacer et de rester chez elles pour respecter le confinement et facilite le respect de la distanciation sociale et protège à la fois l'utilisatrice et le personnel de santé. Une grande disponibilité et les mesures pour les prises à domicile doivent être généralisées dans les centres de prestations.

**L'OMS considère, à juste titre, que les services de santé reproductive, y compris les services de santé maternelle et reproductive sont des services essentiels qui doivent bénéficier d'une haute priorité dans la continuité des soins qui doit être assurée durant cette période.**

**Les organisations signataires appellent les autorités publiques à :**

- ◆ Renforcer le leadership et les structures de l'ONFP ;
- ◆ Ouvrir, et maintenir ouverts tous les centres de l'ONFP et les centres de santé de base ayant des activités de santé reproductive, et assurer en urgence la disponibilité des équipements de protection individuels et à former les personnels de ces centres à la référence des cas suspects ;
- ◆ Mettre en place le triage pour la référence des cas suspects de Covid-19 aux structures dédiées selon le parcours du patient Covid+ établi par l'INEAS ;
- ◆ Faciliter, pendant la période du couvre feu et du confinement généralisé la mise en place d'un système rapide de transport vers les maternités, pour les urgences de santé reproductive (accouchements et autres) ;
- ◆ Assurer la continuité des services dans les structures de prise en charge des femmes victimes de violence et les renforcer ;
- ◆ Assurer la disponibilité dans les pharmacies des structures publiques et privées des contraceptifs y compris la contraception d'urgence, de la mise à disposition de l'avortement médicamenteux dans les unités/ cliniques de gynécologie privée ;
- ◆ Actualiser les recommandations de l'INEAS ; et
- ◆ Lancer un programme d'études et de recherche sur le Covid-19 et la santé reproductive.

Les organisations signataires appellent également les membres de la société civile à soutenir et faciliter le droit et l'accès à la santé sexuelle et reproductive en tant qu'élément essentiel des droits humains et de la défense du droit à la santé.

#### *Première liste des signataires*

Groupe Tawhida Ben Cheikh  
Association Tunisienne des Femmes Démocrates ATFD  
Association Tunisienne de la Santé de la Reproduction ATSR  
ATSR Tataouine  
Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche sur le Développement AFTURD  
Association Citoyenneté et libertés  
Association Perspectives El Amel Ettounsi  
Association Tunisienne de Défense du Droit à la Santé, ATDDS  
Association Tunisienne pour les Droits et les Libertés  
Association Tunisienne de Défense des Droits de l'Enfant ATDDE  
Association HANEN, pour la promotion de l'allaitement maternel  
Association Psychologues du Monde –Tunisie  
Association Maghrébine de Sécurité Sanitaire des Aliments  
Société de Médecine Familiale de Sousse SMFS  
ATL MST SIDA Tunis  
Association Tunisienne de Prévention Positive ATP+  
Association de Développement et de Protection de l'Environnement ADPE  
Association Vigilance pour la Démocratie et l'Etat civique  
BEITY  
Médecins du Monde Belgique-Tunisie  
Association Citoyenneté, Développement, Culture et Migrations des deux rives CDCMIR  
Damj  
EuroMed Droits  
FANNI RAGHMAN ANNI  
Free Sight Association  
Fédération Générale de Santé  
La Ligue des Electriciennes Tunisiennes LET  
Aswat Nissa

Association Tunisienne des Libertés Individuelles ADLI  
Association pour la Promotion du Droit à la Différence  
Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme, LTDH  
Mawjoudin pour l'égalité

Shams  
l'ART RUE  
ABC Cinema

Danner Tunisie  
Tunisie Pôle Mondial de la Bonne Santé et du Bien Être de Tous TPM BEST  
Société Tunisienne de Maladies respiratoires et d'allergologie STMRA  
Syndicat National des Médecins, Médecins dentistes et Pharmaciens Hospitalo-universitaires  
UNFPA, Tunisie  
OXFAM, Tunisie

Dr Abdelwahed El Abassi  
Dr Abdemajid Ben Hamida  
Dr Ahlem Belhadj  
Dr Ali Mtiraoui  
Dr Amira Yaacoubi  
Mme Atf Guerissi  
Dr Bechir Boussalmi  
Dr Dorra Bousnina  
Dr Fadhila Saada  
Dr Faïçal Ben Salah  
Mr Fethi Ben Messaoud  
Dr Fethi Mansouri  
Dr Habiba Ben Romdhane  
Mr Hafedh Chekir  
Dr Hedi Achouri  
Dr Hedia Belhadj  
Dr Héli Chelli  
Dr Héli Gana  
Mr Kacem Afaya  
Dr Masour Njah  
Dr Mohamed Hsairi  
Dr Mohamed Salah Ben Ammar  
Dr Moncef BelHaj Yahia  
Dr Selma Hajri  
Dr Sihem Essaafi  
Dr Sonia Khalfallah  
Dr Zahra MARRAKCHI

